



SIA Dirigeant

Êtes-vous bien protégé contre les risques des dirigeants ?

Le saviez-vous ?

- Votre **responsabilité personnelle**, et donc vos biens propres, peuvent être engagés dans certains cas de mise en cause.
- En cas de **licenciement**, vous n'aurez pas forcément droit aux allocations chômage de l'Assedic.

SIA Dirigeant, des assurances sur mesure

Nous avons négocié, avec Aon France, des conditions préférentielles et des garanties spécialement adaptées aux adhérents de Syntec informatique pour une protection complète qui comprend :

- Une **assurance de Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS)** : une garantie des frais de défense en cas de mise en cause pour les **délits de marchandage** ou de **prêt de main d'oeuvre illicite**.
- Une **assurance Perte d'Emploi** : elle couvre le dirigeant en cas de perte d'emploi consécutive à une contrainte économique au niveau de l'entreprise, une révocation ou le non renouvellement du mandat (sur option).

Pour adhérer à la couverture
SIA Dirigeant, contactez-nous !

www.aon.fr/sia - 01 58 75 75 99 - sia@aon.fr

SIA Dirigeant : les « plus »

- La **liberté** de choisir les options les plus adaptées à votre profil. Par exemple, une indemnité perte d'emploi équivalente à 50 % ou 70 % de votre dernier revenu net imposable.
- Une **réduction de 10 %** de la prime lorsqu'il y a adhésion aux 2 offres (RCMS et assurance Perte d'emploi).
- **6 mois d'indemnisation perte d'emploi** supplémentaires sont offerts en **avantage fidélité**, après 3 ans d'assurance (ou 2 ans pour les adhérents Syntec informatique).
- La **lisibilité des garanties et primes** en fonction d'un pourcentage du salaire annuel net.

Bénéficiez de l'offre SIA Dirigeant

- **Simplicité d'adhésion**
Votre adhésion à Syntec informatique vous évite les formalités habituellement exigées par l'assureur.
- **Un tarif ultra-compétitif**
RCMS : plus de 15 % de réduction si vous adhérez à Syntec informatique, et jusqu'à 25 % la première année d'assurance si vous souscrivez aussi l'assurance Perte d'Emploi.
- Une **ancienneté minimum** d'un seul exercice fiscal est nécessaire.
- La **garantie gestion de crise majeure** : gratuite et exclusivement réservée aux adhérents Syntec informatique.

Les assurances SIA sont négociées par Aon pour les membres de Syntec informatique

À propos de Syntec informatique

Chambre Professionnelle des Sociétés de conseil et de services informatiques, des Éditeurs de Logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies, représente plus de 1000 groupes et sociétés membres, soit 80 % du chiffre d'affaires et des effectifs de la profession.

Présidé depuis juin 2003 par Jean Mounet, Syntec informatique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels.

Syntec informatique, observateur et analyste privilégié du secteur des Logiciels & Services, informe l'ensemble de l'écosystème des TIC des chiffres et tendances de la profession et représente le secteur auprès de différents organismes et des pouvoirs publics. www.syntecinformatique.fr

Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560

SA au capital de 4 141 334 euros 414 572 248 RCS Nanterre Siège social : 420 rue d'Estienne D'Orves - 92700 Colombes

Tél. 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248

Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512.7 et L 512.6 du Code des Assurances

AON